

SEGPA : un constat alarmant !

Les publics accueillis dans nos structures sont de plus en plus hétérogènes et difficiles : hyperactifs, élèves relevant d'ITEP, d'IME, ... Par défaut ils arrivent à la SEGPA faute de place en IME ou de d'autres structures spécialisées. Un ras le bol s'installe chez le personnel : il n'est pas rare de voir les arrêts de travail se multiplier, des démissions sur ces postes, des remplacements non assurés par l'institution, des contractuels non reconduits...

Le personnel se heurte au secret professionnel, les élèves ont des troubles psychomoteurs, des jeunes malades... Depuis peu de temps existe une nouvelle loi, « le secret partagé », les équipes ont droit à l'information, c'est, l'IDE (infirmière) qui doit transmettre les informations nécessaires.

Autrefois, il y avait une convention d'intégration, (c'était sans statut légal) mais dans l'intérêt de l'enfant, une information était faite avec toutes les équipes (scolaires, médicales). Les directions des SEGPA doivent mettre les choses aux claires pour que ça se passe bien : clarifier l'intégration des élèves par écrit devient une nécessité. Actuellement il n'y a aucune prise en charge par des professionnels, il n'y a pas de psychologues dans l'éducation nationale sur les problématiques pour gérer les classes, il n'y a pas de plateau para médical (orthophoniste, psychologue...) pour la prise en charge de ces jeunes au sein du collège. Les RASED devraient venir au collège pour assurer la continuité avec le primaire. Tous ces manquements font que l'accueil de ces jeunes est indigne.

La conséquence de la loi de 2005 qui était généreuse sur le principe, est la **déprofessionnalisation** de la prise en charge des élèves handicapés. L'absence ou la baisse des moyens entraînent la non prise en compte des besoins réels de ces élèves. Les familles sont leurrées par leur « droit au suivi » qui n'est pas réel dans les faits faute de moyens (structures, places, ...). Il y a pourtant le projet personnel d'intégration de l'élève, le dossier MDPH, les institutions font un suivi mais n'ont pas les moyens, **il y a un droit sans les moyens**.

C'est un **mépris** pour les familles et les jeunes. En outre, les différences entre les publics ruraux et urbains pour l'accès aux structures de prise en charge sont de plus en plus prononcées.

Les jeunes de CLIS ont une AVS en primaire mais quand ils arrivent au collège, il n'y a plus rien dans certains départements ! Exemple dans les Côtes d'Armor: il y avait 300 jeunes au 1er trimestre 2012 en attente de place dans une structure spécialisée (IME) et il n'y a aucun ITEP professionnel pour accueillir les jeunes de 14 à 18 ans. L'institution ne met pas les moyens. L'ITEP fonctionne jusqu'à 14 ans, après il n'y a plus rien alors les jeunes arrivent en 5eme SEGPA, tout le monde souffre y compris les ASEN qui n'ont aucune formation et il y a seulement une IDE à mi temps pour tout le collège.

Dans les SEGPA, on trouve, à la fois ces jeunes et des réorientations qui viennent du collège, souvent après avoir effectué une 6eme très difficile avec un certain niveau, le décalage entre tous ces publics est énorme, c'est le « bordel ». Il faut individualiser le travail nous dit-on, mais les enseignants ne savent plus comment faire ! **L'enseignant devient un acrobate sans filet** où il faut sans cesse jongler entre discipline, enseignement, éducation, conflit et une administration qui ne nous comprend pas ou qui ne veut pas voir !... Et par soucis d'économie, dans certaines classes de SEGPA se généralisent les doubles niveaux, on peut se poser légitimement la question « où sont les collégiens ordinaires ? »

Pour les jeunes venant du Collège, ce sont les PLC qui montent les dossiers pour inscrire un élève en SEGPA d'où l'importance d'un directeur formé pour vérifier la validité du dossier.

Les pratiques de recrutement des AVS auprès des élèves de SEGPA sont différentes entre les départements. **Il faut réfléchir** au rôle des AVS au sein de l'institution, c'est un élément important au centre du système, au contact de tous.

Que se passe-t-il concernant le recrutement des 6eme dans les SEGPA ? Les effectifs sont très faibles, 6 à 8 élèves dans certaines structures pour 16 places. Nous constatons que souvent les familles refusent une orientation dès l'entrée au collège, de plus il faut que ces jeunes aient une année de retard dans leur cursus scolaire, comme les cas de redoublement en primaire deviennent extrêmement rares ; forcément, il y a une répercussion sur le recrutement des élèves de 6eme. Par contre les jeunes en grande difficulté scolaire arrivent du collège en 5eme, 4eme ou 3eme SEGPA, les classes sont pleines et **les effectifs bien souvent au-delà de la limite préconisée par les textes** (aux environs de 16 élèves par classe). Il faut revenir à des structures plus grandes, il y a de **réels besoins**, revenir à des SEGPA type 96.

De plus vu le contexte difficile d'aujourd'hui, il faut passer à des groupes de 12 en classe et de 6 en atelier au maximum. Ça devient des zones de relégation, il faut **réaffirmer un projet éducatif**, revenir sur la politique. Que veut-on réellement pour ces élèves ?

Ce qui arrive est logique avec la loi de 2005, on voit bien que cela a eu des répercussions sur le recrutement des élèves. En parallèle à cette loi, il y eut la suppression de l'utilisation des machines dangereuses pour les plateaux techniques, le législateur savait parfaitement ce qu'il faisait avec la loi de 2005. Nous n'avons rien vu venir !

Les ULIS « collège », existe mais derrière, il n'y a rien, 2 à 3 places sont seulement libérées par an en ULIS lycée, aucune place en IME pro, l'orientation et la formation deviennent impossibles. Les entreprises doivent prendre un pourcentage de travailleurs handicapés mais beaucoup préfèrent payer les pénalités que de prendre un jeune. Les terrains de stage sont de plus en plus difficiles à trouver.

Les parents sont demandeurs d'intégration mais la SEGPA n'est pas le « fourre tout », les familles ne revendiquent pas et ne savent pas réellement ce qui s'y passe, leurs enfants sont scolarisés dans le cycle normal au collège...pensent-elles ? La loi de 2005 est immature, la visée était l'électorat, c'était plus une logique économique, peu importe la forme. Il faut retravailler cette loi, tout remettre à plat, il faut **une harmonisation des moyens, avec des créations de structures spécialisées**, plus de moyens humains et matériel pour fonctionner dans le collège mais aussi dans le primaire. Il faut travailler avec la MDPH.

Aujourd'hui, le gouvernement veut revoir la copie SEGPA. Selon le projet en discussion en ce moment, Le Ministère parle d'inclusion pour ces élèves, se basant sur le fonctionnement des ULIS. La CGT est pour un collège unique mais pas tel qu'il est construit aujourd'hui, les moyens n'y sont pas ! C'est l'aspect financier qui guide la pensée de nos responsables politiques. On peut se poser alors la question de la bienveillance du ministère envers nos jeunes scolarisés en SEGPA et envers son personnel.

On ne peut faire du rentable avec de l'humain...